

## Rapport égalité femmes hommes

### ■ Session du 16 octobre 2018

### ■ Avis présenté par Madame Anne LE MEUR & Monsieur Claude LEVOYER au nom de la Commission « Santé – Social »

*Entendues les interventions de Mmes Bernadette GUIHAL (CFDT), Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Yvic KERGROACH (CGT), Jean-François TROUILLARD (MEDEF), Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC),*

*Entendue l'intervention de M. Fabrice CHAINARD, Directeur Général Adjoint Culture, sport, associations,*

**93 votants, adopté avec 91 voix pour, 2 contre, 0 abstention**

Le rapport annuel 2017-2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les Pays de la Loire permet de faire un « arrêt sur image » et de mesurer des évolutions. Par rapport à l'année précédente, on ne note pas de changements majeurs.

Deux particularités propres à la Région demeurent néanmoins :

1. un plus grand écart de salaires en défaveur des femmes que la moyenne nationale
2. la Région des Pays de la Loire occupe la première place nationale pour le nombre de temps partiels féminins (une femme sur trois travaille à temps partiel dans la Région).

Il faut noter qu'il existe sans doute un lien entre ces deux observations. Il y a aussi des différences de causes entre le secteur privé et le secteur public. Les progrès constatés en matière de féminisation des emplois qualifiés se poursuivent, mais les inégalités persistent.

**Le CESER souligne la décision, prise par le Conseil régional de mesurer la part des temps partiels choisis et subis au sein de la Région, notamment à travers une convention passée avec l'INSEE. Le CESER propose de contribuer à l'analyse. Les résultats de cette étude seront très prochainement rendus publics.**

La situation au sein des services du Conseil régional, présentée sous forme de tableaux statistiques sexués fait ressortir des enjeux liés à la mixité des métiers, à l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement ainsi qu'à des disparités de rémunération.

Si des écarts de salaires sont constatés entre les femmes et les hommes au sein des services, il faut noter que ceux-ci sont inférieurs à la moyenne nationale.

Dans le domaine des politiques publiques, la Région déploie des mesures qui correspondent au bilan dressé dans le rapport précédent :

1. engagement d'initiatives contre les violences faites aux femmes.
2. soutien à des initiatives de terrain d'acteurs ligériens en faveur de l'égalité.
3. ouverture d'opportunités pour les femmes dans le champ économique.
4. renforcement de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelles, l'apprentissage, les actions éducatives, le monde universitaire et la recherche.
5. prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique régionale.
6. volonté de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu transversal pour toutes les politiques régionales.

Le CESER note que, conformément aux travaux qu'il a menés dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé, dans le domaine du sanitaire, un chapitre propre aux différences sexuées entre les femmes et les hommes a été introduit dans le rapport (cf. p81). Cette prise en compte, dans la partie des constats, permet à la Région d'engager des mesures qui intègrent cette réflexion dans le domaine des politiques qu'elle met en œuvre en faveur de la santé. De même, et dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, la Région entend améliorer l'offre de services pour réduire les fractures territoriales qui existent (notamment en Sarthe et en Vendée).

Le CESER accueille également favorablement le fait que le Conseil régional détaille la prise en compte de l'égalité dans ses politiques (santé, sport, commande publique, communication vers le grand public...). Cette déclinaison, par politiques publiques permet au document d'acquiescer une plus grande lisibilité. Il faudrait sans doute élargir ces « fiches » à l'ensemble des secteurs tels que : les transports, les aménagements et actions éducatives dans les lycées, l'orientation et la formation professionnelle, les politiques de contractualisation avec les territoires... Cela permettrait de valoriser plus encore la volonté du Conseil régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'affirmer également son engagement pour mobiliser tous les leviers dont il dispose pour y parvenir.